

À la découverte du Grandvaux



Randonnée n°4148386

Partez à la découverte du Grandvaux à l'aide de ce circuit réalisable à pied ou en VTT. Entre forêts et prairies votre itinéraire sera rythmé aux sons des cloches autour des cous des vaches Montbéliardes.

Durée :	1h	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10,63 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	92 m	Activité :	VTT
Dénivelé négatif :	90 m	Commune :	Saint-Laurent-en-Grandvaux (39150)
Point haut :	920 m		
Point bas :	840 m		

Description

Départ de la Ferme Léonie, Chemin des Buissonnets, Saint-Laurent-en-Grandvaux.

(D/A) Suivre le Chemin des Buissonnets et rejoindre la D678 au panneau "Cédez le passage".

(1) Prendre la direction du centre ville à gauche et arriver au niveau de la Place Pasteur à main droite.

(2) Prendre en face la place la direction de l'église, Rue de Paris, puis emprunter rapidement à droite avant l'église, la Rue du Coin d'Amont. Continuer tout droit sur la route, passer sur le pont de la N5 puis devant le centre hippique. Atteindre une fourche au hameau de Vers les Moulins.

(3) Se diriger vers la droite, rejoignez la route et continuez tout droit.

(4) À la route (D437), l'emprunter à droite jusqu'à la première route à gauche (après la cabane).

(5) Virer à gauche, direction les Favières, puis suivre la petite route de suite à droite et continuez tout droit.

(6) Arrivé au niveau de la route nationale (Stop), emprunter le passage souterrain à droite afin de traverser la route puis se diriger sur la Route des Gyps (branche de gauche). Passer la voie ferrée puis une aire de stationnement.

(7) À la patte d'oie, obliquer à droite et continuer en gardant la droite jusqu'à l'entrée de Saint-Laurent-en-Grandvaux. Repérer la balise signalant la voie ferrée à 100 m.

(8) Juste après cette balise, emprunter le Chemin de l'Œuf à gauche. À la fin du chemin, prendre à gauche puis rapidement à droite, Rue des Cytises. À la sortie du lotissement, rejoindre la route déjà empruntée.

(1) Continuer en face et rejoindre la Ferme Léonie **(D/A)**.

Points de passages

D/A Ferme Léonie, Chemin des Buissonnets
N 46.576673° / E 5.947681° - alt. 900 m - km 0

1 D678
N 46.575789° / E 5.947503° - alt. 903 m - km 0.1

2 Direction de l'église
N 46.57592° / E 5.954319° - alt. 905 m - km 0.63

**3 Vers les Moulins - Lemme (rivière) -
Affluent de la Saine**
N 46.59512° / E 5.9745° - alt. 840 m - km 3.78

4 D437, à droite
N 46.585832° / E 5.982801° - alt. 865 m - km 5.07

5 À gauche, direction les Favières
N 46.584101° / E 5.980707° - alt. 868 m - km 5.32

6 Passage souterrain
N 46.574665° / E 5.975171° - alt. 875 m - km 6.61

7 Patte d'oie, à droite
N 46.565678° / E 5.969388° - alt. 920 m - km 7.92

8 Chemin de l'Œuf
N 46.570859° / E 5.956139° - alt. 912 m - km 9.59

D/A Ferme Léonie, Chemin des Buissonnets
N 46.576673° / E 5.947681° - alt. 900 m -
km 10.63

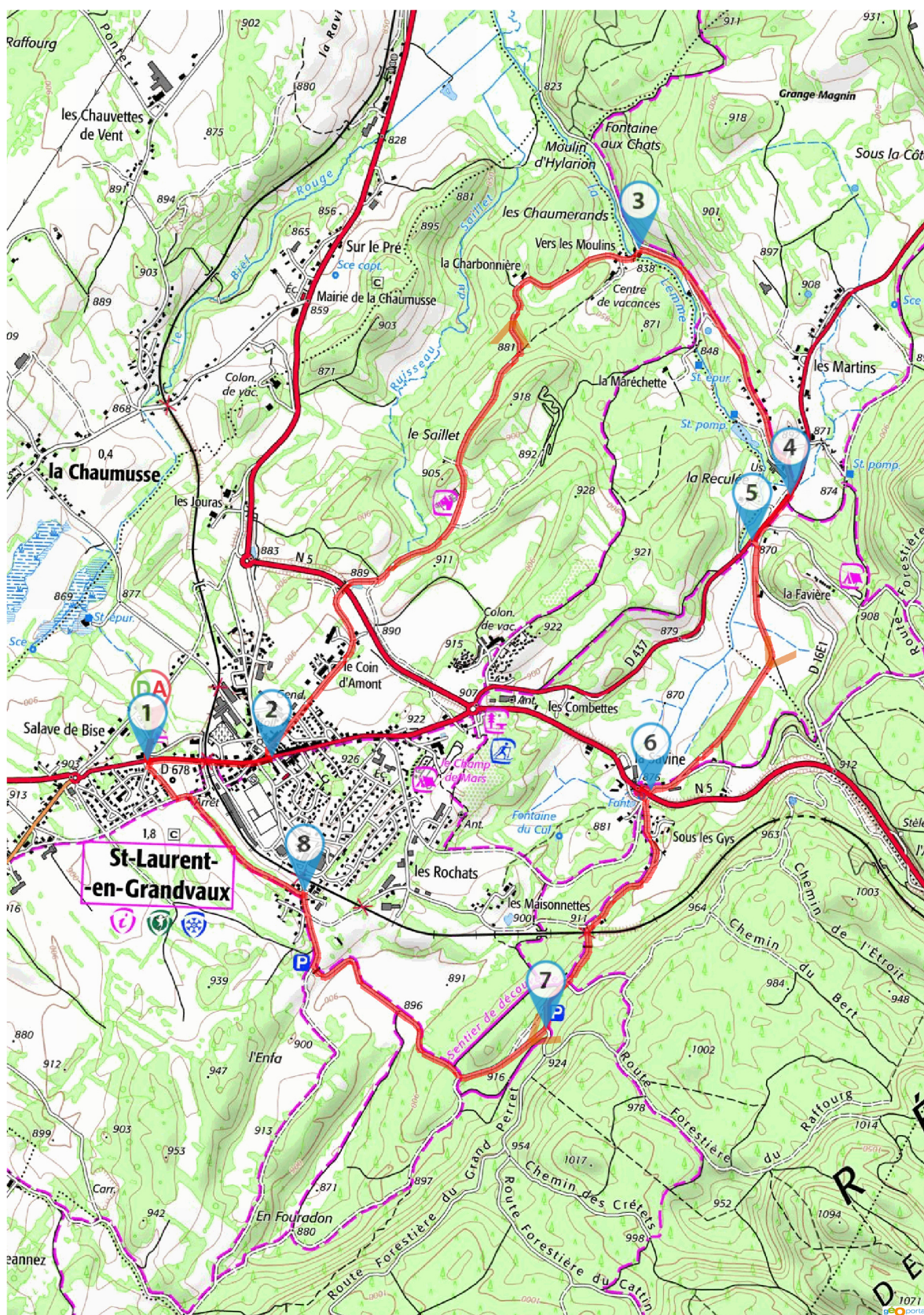
Informations pratiques

Des VTT à assistance électrique sont disponibles en location à la Ferme Léonie - 2 Chemin des Buissonnets 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux.

[Ferme Léonie.](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/parcours-a-la-decouverte-du-grandvaux/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2023 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.